Journal officiel
de l'Union européenne

FR
Série L

2024/2038

29.7.2024

DÉCISION (PESC) 2024/2038 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 17 juillet 2024

concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) et abrogeant la décision (PESC) 2024/1686 (EUNAVFOR ASPIDES/3/2024)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2024/583 du Conseil du 8 février 2024 relative à une opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) ([1]), et notamment son article 4, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

(1) Le 8 février 2024, le Conseil a adopté la décision (PESC) 2024/583, qui a créé une opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES).

(2) En vertu de l'article 4, paragraphe 2, de la décision (PESC) 2024/583, le Conseil a autorisé le Comité politique et de sécurité (COPS) à prendre les décisions appropriées, conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, y compris des décisions concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES.

(3) Le 11 juin 2024, le COPS a adopté la décision (PESC) 2024/1686 ([2]), qui a nommé le capitaine de vaisseau George PASTOOR commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES à partir du 15 juin 2024.

(4) Le 10 juillet 2024, les autorités militaires italiennes ont proposé la nomination du contre-amiral Massimo BONU afin de succéder au capitaine de vaisseau George PASTOOR en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES à partir du 8 août 2024 (ci-après dénommée «proposition de nomination»).

(5) Le 11 juillet 2024, le commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES a appuyé la proposition de nomination.

(6) Le 12 juillet 2024, le Comité militaire de l'UE est convenu de recommander que le COPS approuve la proposition de nomination.

(7) Il y a lieu de prendre une décision concernant la nomination du contre-amiral Massimo BONU en tant que commandant de la force de l'Union européenne pour l'EUNAVFOR ASPIDES.

(8) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2024/1686,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le contre-amiral Massimo BONU est nommé commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES) à partir du 8 août 2024.

Article 2

La décision (PESC) 2024/1686 est abrogée.

([1]) JO L, 2024/583, 12.2.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/583/oj.

([2]) Décision (PESC) 2024/1686 du Comité politique et de sécurité du 11 juin 2024 concernant la nomination du commandant de la force de l'Union européenne pour l'opération de sûreté maritime de l'Union européenne en vue de préserver la liberté de navigation dans le contexte de la crise en mer Rouge (EUNAVFOR ASPIDES/2/2024) et abrogeant la décision (PESC) 2024/644 (JO L, 2024/1686, 14.6.2024, ELI: http://data.europa.eu/eli/dec/2024/1686/oj).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 8 août 2024.

Fait à Bruxelles, le 17 juillet 2024.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK